Code de vie au palier secondaire

MISSION ET VISION DU CONSEIL

La mission du Conseil est d'offrir à l'élève une éducation de qualité dans un milieu de vie catholique et francophone où le respect de la personne, le sens de l'appartenance à la collectivité franco-ontarienne, la promotion de l'excellence et l'équité sont des valeurs visibles et essentielles à son épanouissement.

L'élève francophone catholique du Conseil scolaire catholique MonAvenir est un citoyen ou une citoyenne à part entière dans sa collectivité, capable d'affirmer sa foi, sa langue et sa culture avec fierté. Il ou elle relève avec confiance et créativité les nombreux défis qui lui offrent une société diversifiée, concurrentielle et mondiale.

Directive administrative du Csc MonAvenir : Code de conduite du CscMonAvenir :
http://www.csdccs.edu.on.ca/publications/politiques/da/elv7-1.pdf

MISSION ET VISION DE L'ÉCOLE

À l'École catholique Pape-François, chaque élève est important. Nous nous soucions du bien-être de chacun et faisons en sorte que chaque élève puisse développer son plein potentiel dans un milieu accueillant, sain et sécuritaire afin de devenir des citoyens responsables qui contribueront positivement à la société de demain. Tout en nous appuyant sur les valeurs catholiques, nous valorisons une culture de réussite afin que chacun puisse apprendre, grandir et s'épanouir en français.

MISSION ET VISION DE LA SALLE DE CLASSE

En début d'année, chaque membre du personnel enseignant élaborera en collaboration avec les élèves de sa classe, un code de conduite. Le membre du personnel enseignant et les élèves s'engagent à respecter les règlements ciblés en signant le contrat qui se trouve à la fin de cette section. Les gestes réparateurs et les conséquences seront décidés par le membre du personnel enseignant et l'élève. Selon la sévérité de l'infraction et si jugé nécessaire, la direction sera impliquée.

BONNES HABITUDES DE TRAVAIL…

POUR SE SENTIR BIEN DANS SA PEAU

Le personnel de l'école catholique Pape-François te recommande les 7 bonnes habitudes des ados telles que préconisées par Sean Covey. (Référence : ***Les 7 habitudes des ados, bien dans leur peau***, 1999).

Voici les habitudes qui t'aideront toute ta vie :

Habitude n° 1 : **Sois proactif**
Assume tes responsabilités.

Habitude n° 2 : **Sache dès le départ où tu veux aller**
Définis ta mission et les objectifs de ta vie.

Habitude n° 3 : **Donne la priorité aux priorités**
Hiérarchise les activités et commence par régler ce qui est le plus urgent.

Habitude n° 4 : **Joue Gagnant/Gagnant**
Agis en partant du principe que chacun peut réussir.

Habitude n° 5 : **Cherche d'abord à comprendre, ensuite à être compris**
Écoute les autres sincèrement.

Habitude n° 6 : **Crée un effet de synergie**
Travaille avec les autres, vous serez tous plus performants.

Habitude n° 7 : **Aiguise tes facultés**
Renouvelle tes ressources régulièrement.

Par l'acquisition des méthodes et des habitudes de travail efficaces et en prenant des décisions judicieuses, tu deviendras plus autonome et responsable. Sers-toi de ces habitudes pour présenter du travail de qualité et tu remarqueras que tu te sentiras mieux dans ta peau !

CODE DE CONDUITE ET DISCIPLINE PROGRESSIVE

CODE DE CONDUITE PROVINCIAL

Le code de conduite provincial découle de la Loi sur l'éducation (article 301 (1) (2)) et précise les normes de comportement. Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire qui se retrouvent sur les lieux de l'école lors des activités sportives de l'école, dans l'autobus scolaire, au cours des activités périscolaires/parascolaires extérieures parrainées par l'école ou le Conseil ou tout autre contexte où un acte posé a des répercussions sur le climat scolaire.

Le code de conduite provincial donne également des précisions quant aux activités qui sont interdites pour assurer la sécurité de l'élève et des personnes du milieu scolaire. Ces activités figurent dans la Loi sur l'Éducation aux articles 306 et 310. Pour de plus amples renseignements, visitez le lien suivant:
Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code de conduite:
https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.1.pdf

DISCIPLINE PROGRESSIVE

L'intervention faite dans le cadre de la discipline progressive est basée sur une approche éducative qui favorise l'apprentissage et la responsabilisation de l'élève et de son comportement en lui offrant un encadrement et un soutien. Le comportement inapproprié de l'élève devient une occasion de comprendre le lien entre ses actions et la conséquence naturelle. Cette démarche guide l'élève afin qu'il puisse tirer des leçons des choix qu'il fait et permet de l'orienter vers les bons choix. La discipline progressive s'insère dans un continuum d'interventions pouvant débuter par un rappel du code de vie, un avertissement, une communication avec le parent/tutrice/tuteur et/ou un geste réparateur. Il faut cependant noter que la discipline progressive tient compte de la nature et de la gravité du comportement et les conséquences de ces derniers sur le climat scolaire.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur la discipline progressive :
https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.4.pdf
Directives administratives du Csc MonAvenir sur la suspension:
https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.1.pdf
https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.2.pdf

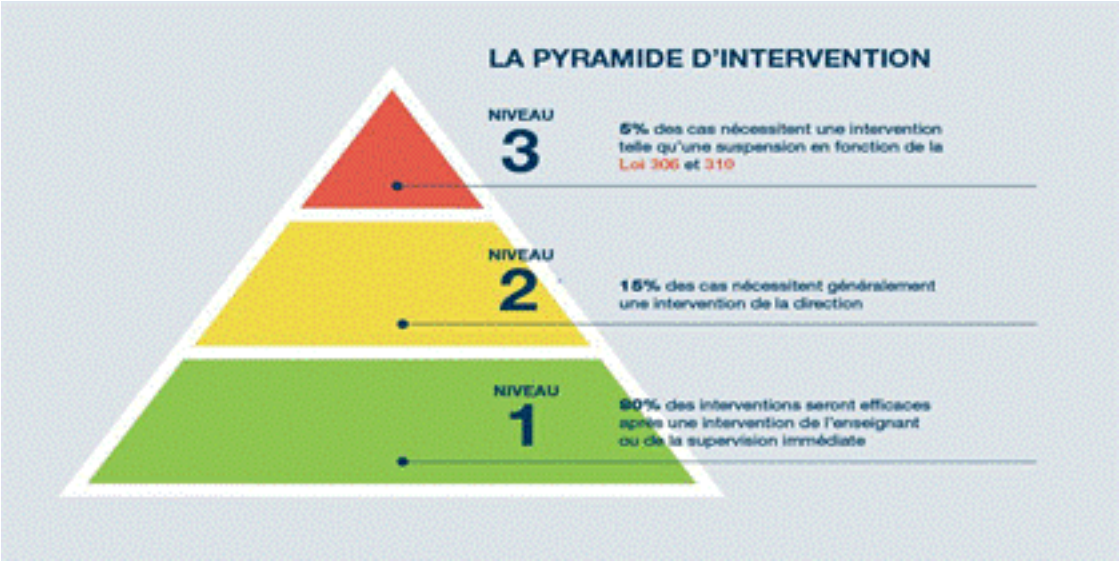

L'INTIMIDATION

Selon la loi de l'Éducation, l'intimidation se définit comme un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi, à la réputation ou au climat scolaire par des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

À l'école, une situation d'intimidation est susceptible de naître lorsqu'une personne se distingue d'une autre en raison d'une ou plusieurs caractéristiques qui lui sont propres (qu'elles soient réelles ou non). Ces différences sont reliées à la taille, la force, l'âge, l'intelligence, la situation économique, le statut social, la solidarité des pairs, l'apparence, la religion, l'origine ethnique, un handicap, des besoins particuliers, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe et la race. **Il est important de ne pas confondre l'intimidation avec un conflit.**

Il est de la responsabilité de tous les intervenants et intervenantes (adultes et élèves) d'arrêter l'intimidation. L'école catholique Pape-François, en partenariat avec les parents, doit offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire afin que chaque élève puisse cheminer vers l'actualisation de son plein potentiel tant sur le plan personnel, social que scolaire.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur l'intimidation :
https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf

Mesures disciplinaires

Il est parfois nécessaire de faire une intervention plus ciblée en imposant une mesure disciplinaire imposée par le Loi sur l'Éducation en Ontario et le Code de conduite provincial. La direction d'école a donc l'autorité et/ou l'obligation de suspendre un élève pour toute activité dangereuse ou qui nuit au climat scolaire.

Suspension

Une suspension est le retrait de l'école pour une durée de jours fixée par la direction variant de 1 à 20 jours consécutifs.

- Durant cette période, l'élève n'a pas le droit d'être sur le terrain de l'école, ni le droit de participer aux activités de l'école ou parascolaires telles que danses, sports, sorties ou autres, prévues pendant le temps de suspension.
- Si la suspension est d'une durée de six jours ou plus, un programme académique sera fourni à l'élève.
- L'élève est responsable de reprendre la matière et les devoirs manqués durant son absence si la suspension est d'une durée de moins de six jours.
- Pour toute suspension de plus de 10 jours, l'élève suspendu peut participer au programme non-scolaire offert par le Conseil afin de satisfaire les conditions de réadmission.

Renvoi

Un renvoi signifie la perte du droit de fréquenter toutes les écoles du conseil scolaire et de participer à toutes les activités scolaires du même conseil. Des dispositions spéciales seront prises afin de permettre à l'élève de poursuivre ses études durant la période de renvoi. La décision de renvoyer ou de ne pas renvoyer un élève de son école ou de toutes les écoles du Conseil revient au Comité d'audience de renvoi.

Loi 212

Depuis le 1er février 2008, la nouvelle Loi 212 précise qu'un élève peut être suspendu s'il se livre à certaines activités et doit être suspendu en vue d'une enquête s'il se livre à d'autres activités. Le tableau suivant précise les comportements visés par cette loi.

(Art. 306) **Activités pouvant donner lieu à une suspension**	**(Art. 310)** **Activités donnant lieu à une suspension en vue d'une enquête pour renvoi**

P1. menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui; **P2.** être en possession d'alcool ou de drogues illicites; **P3.** être en état d'ébriété : **P4.** dire des grossièretés à un enseignant ou à une autre personne en situation d'autorité; **P5.** commettre un acte de vandalisme qui cause des dommages importants aux biens scolaires de son école ou aux biens situés sur les lieux de celle-ci; **P6.** pratiquer l'intimidation, incluant la cyber-intimidation; **P7.** se livrer à une autre activité pour laquelle la direction de l'école peut suspendre un élève aux termes d'une politique du Conseil.	**S1.** être en possession d'une arme, notamment d'une arme à feu; **S2.** se servir d'une arme pour infliger ou menacer d'infliger des dommages corporels à autrui; **S3.** faire subir à autrui une agression physique qui cause des dommages corporels nécessitant les soins d'un médecin; **S4.** commettre une agression sexuelle; **S5.** faire le trafic d'armes ou de drogues illicites; **S6.** commettre un vol qualifié; **S7.** donner de l'alcool à un mineur; **S8.** se livrer à une autre activité qui, aux termes d'une politique du Conseil, est une activité pour laquelle la direction de l'école doit suspendre un élève et donc mener une enquête conformément à la présente partie, pour établir s'il doit recommander au Conseil de renvoyer l'élève.

N.B. Tel que stipulé dans le Code de conduite provincial (2007), tout comportement en lien avec la propagande haineuse ou avec des actes motivés par la haine ou la discrimination ne sont pas tolérés.

CODE DE CONDUITE DE L'ÉCPF

CATHOLICITÉ ET VALEURS ÉVANGÉLIQUES

Tous les élèves de l'ÉCPF participent à diverses activités pastorales de l'école : messes de la communauté, paraliturgies, études religieuses et retraites. Les élèves respectent les valeurs évangéliques afin de créer un climat propice à l'apprentissage et au développement personnel de chaque élève.

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère de l'élève	Stratégies d'intervention / valorisation
Valeurs chrétiennes J'adhère aux valeurs chrétiennes et les reflète tant par mon attitude que par mon comportement. Je participe aux cours et aux activités qui visent à développer les valeurs chrétiennes : l'amour du prochain, le partage, la solidarité et le respect. **À la chapelle et durant la messe** Je respecte le silence et je réalise que je suis dans un lieu de recueillement. Je participe avec révérence aux prières et aux chants.	Engagement dans sa foi	- Changement de place - Rencontre avec la personne liaison de la pastorale ou un membre du comité de la foi -Retrait de la messe ou de la chapelle
Respect des règles et de l'autorité Je me conforme aux règlements de l'école et du Conseil scolaire.	Respect Civisme	-Rencontre avec la personne concernée -Appel au parent/tutrice/tuteur -Intervention de la direction

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère de l'élève	Stratégies d'intervention / valorisation
Je ne manque jamais de respect envers tout adulte présent à l'école et je suis leurs directives. Je reconnais que les membres du personnel enseignant de l'école sont en position d'autorité dans l'école et ont droit d'intervention auprès de tout élève ou visiteur. Je m'identifie toujours lorsqu'un adulte me le demande. Je signale à la direction ou au personnel tout problème pouvant compromettre la sécurité des personnes ou de leurs biens. Je respecte le besoin de communication et d'obtenir la signature légitime d'un parent/tutrice/tuteur lorsqu'on me le demande (formulaires, notes justificatives, agenda, etc.) et je ne falsifie pas les données de documents scolaires. Je ne dis pas des grossièretés à un enseignant ou tout autre adulte à l'école.		
Intimidation Je ne pratique pas directement ou indirectement de l'intimidation ni de taxage à l'école. **(voir contrat d'engagement au Codes de conduite provincial, du Csc MonAvenir et de l'ÉCPF p. 26)**	Empathie Générosité Charité Respect Pardon	-Rappel -Appel aux parents -Intervention de la direction -Gestes réparateurs

CULTURE DE L'ÉCOLE
CODE VESTIMENTAIRE

Le Csc MonAvenir et l'école catholique Pape-François croient qu'une tenue vestimentaire appropriée et acceptable reflète ses attitudes et ses valeurs chrétiennes ainsi que celles du système scolaire catholique. Le code vestimentaire vise à créer un milieu d'apprentissage et de travail favorisant le respect.

Le port de l'uniforme s'adresse à tous les élèves qui se trouvent sur le terrain ou dans les écoles du Conseil, à bord des autobus scolaires ou participant à une activité autorisée.

Le port d'un uniforme en bon état et sans altérations est obligatoire pour tous les élèves <u>en tout temps</u> et <u>partout</u> dans l'école. L'uniforme a pour but d'assurer un environnement sécuritaire pour les élèves, en plus de susciter chez eux un sentiment d'appartenance à leur communauté scolaire.

Le parent/tuteur s'engage à acheter l'uniforme scolaire de son enfant par le biais du fournisseur officiel à la fois pour les cours réguliers et pour les cours d'éducation physique avant la rentrée scolaire. Le parent/tuteur est aussi responsable de s'assurer que son enfant porte l'uniforme avant son départ pour l'école.

Éléments de l'uniforme exigés:

1. Tout élève doit arriver le matin en portant déjà son uniforme; l'élève peut toutefois choisir de changer ses souliers sur place;
2. Les chapeaux, tuques, casquettes, foulards, écharpes, bandana et tout autre article vestimentaire ne faisant pas partie de l'uniforme sont interdits à l'intérieur de l'école;
3. Toute altération, changement ou ajout à l'uniforme est interdit.

<u>CODE VESTIMENTAIRE EN ÉDUCATION PHYSIQUE</u>

La tenue sportive de l'école est obligatoire pour tous les cours d'éducation physique et lors de sports au dîner. L'uniforme de l'équipe sportive de l'école est obligatoire pour les matchs et parties à l'école ou à l'extérieur de l'école.

JOURNÉES DE PORT LIBRE- Décidé par l'administration
Les journées de port libre seront annoncées à l'avance par la direction, mais restent optionnelles. Lors de ces journées, la tenue vestimentaire doit être appropriée.

Éléments du code vestimentaire exigés :

1. Le port de vêtements ou accessoires suggérant des messages incitant à la consommation du tabac, de l'alcool, ou de la drogue ou suggérant la violence, l'intolérance et la marginalisation est interdit.
2. Les accessoires jugés potentiellement dangereux sont interdits.
3. Les tenues décentes, propres et soignées sont obligatoires.
4. Le port d'une casquette, d'un chapeau, d'une tuque ou d'un bandana n'est pas permis à l'intérieur de l'école.
5. Le chandail ou la blouse/chemise doit recouvrir les épaules, la poitrine, le dos et le ventre.
6. La jupe, la robe et les pantalons courts doivent être d'une longueur décente.
7. Le port de vêtements troués, déchirés ou transparents est interdit.
8. Le port de souliers à roulette ou des sandales de plage n'est pas permis.

JOURNÉES THÉMATIQUES
Afin de permettre aux élèves de démontrer leur fierté d'appartenir à une équipe, à un comité ou tout simplement pour leur donner l'occasion de porter d'autres pièces vestimentaires thématiques, des journées thématiques peuvent être organisées pendant l'année scolaire. Les dates de ces journées seront annoncées à l'avance par la direction.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code vestimentaire:
https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.8.1.pdf

UNIFORME DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE PAPE-FRANCOIS

UNIFORME – OBLIGATOIRE	**UNIFORME - AU CHOIX**
- Pantalon gris d'uniforme avec le logo de l'école ou - Short marine (mai et juin et septembre et octobre) et -Polo avec le logo de l'école, manches courtes ou longues (blanc ou bleu pâle) ou - chemise blanche avec le logo de l'école ou - chandail de type « rugby » avec le logo de l'école	- Coton ouaté marine avec fermeture éclair et le logo de l'école - Cardigan en tricot marine, brodé avec le logo de l'école - Veste en tricot, vol en v, avec le logo de l'école
OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ÉLÈVES SOULIERS, BAS, ET ACCESSOIRES -Souliers de ville propres noirs avec lacets uniquement noirs ou espadrilles noires avec semelles noires sans aucune trace d'une autre couleur (p.ex., aucun symbole de couleur ou de lignes blanches sur les côtés) -Bas de couleur uniforme noirs/gris/marine/blancs ou bas sport noirs ou gris	

Uniforme obligatoire en éducation physique
-T-Shirt (gaminet) avec le logo de l'école catholique Pape-François
-Short noir avec le logo de l'école

- Les exceptions à long terme pour les chaussures exigent une note médicale.
- Par convention, il est interdit de porter un couvre-tête à l'intérieur de l'école (ex. : une casquette, un bandeau, un chapeau, une tuque, et autres.).
- L'uniforme d'éducation physique ne peut être porté avec l'uniforme de l'école.
- Les pantalons sont portés à la taille et non au bas des hanches. (Une ceinture pourrait être exigée.)

Afin de se procurer l'uniforme de l'école, voici les coordonnées de la compagnie DGN Kilters, notre fournisseur : 705-728-5757 ou www @dgn-kilters.com

IDENTITÉ FRANCOPHONE

Étant donné que tu es inscrit ou inscrite à une école secondaire de langue française, tu acceptes la responsabilité de promouvoir la langue et la culture francophone.

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère	Stratégies d'interventions / valorisation
Puisque je fréquente une école francophone, j'utilise le français partout à l'intérieur de l'école (sauf dans les classes d'anglais et d'espagnol), sur le terrain de l'école et en tout temps lors des sorties éducatives. Je participe pleinement aux activités qui visent la connaissance et la valorisation de la culture francophone.	Fierté de sa langue et de sa culture	-Selon la fréquence : entretien, appel au contrat d'engagement, appel au parent/tutrice/tuteur, réflexion, rapport à la direction selon l'inconduite traité

ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

Principe de base :

L'assiduité et la ponctualité sont des facteurs importants pour assurer le succès scolaire et professionnel. En effet, l'apprentissage scolaire est le fruit d'un processus long et continu ; chaque cours manqué compromet le développement des habiletés. Certaines expériences, lorsqu'elles n'ont pas été vécues en classe, peuvent être difficiles à récupérer. L'évaluation finale alors s'en ressent à partir de 15 absences, **l'obtention du crédit est compromise.**

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère	Stratégies d'intervention / valorisation
Assiduité **Absences** Je dois me présenter à tous mes cours et mes retenues ponctuellement. Si je m'absente de l'un ou de plusieurs de mes cours dans la journée, je fais motiver mon absence **au préalable** par un de mes parents/tutrices/tuteurs. Mon parent/tutrice/tuteur doit motiver absence en téléphonant à l'école au 905 642-3440 entre 8h45 et 14h le jour même de l'absence. OU Dès mon retour à l'école, avant 9h15, je me présente au secrétariat avec une note signée par	Responsabilité Fiabilité Intégrité	Les absences non motivées seront considérées comme des cours séchés. Lors d'une absence non motivée, les parents seront avertis par un appel téléphonique et l'élève aura à subir l'une des conséquences suivantes selon leur fréquence : * retenue au dîner ou après l'école. La retenue est doublée si l'élève ne se présente pas à la première. * une rencontre avec l'élève avec un appel aux parents * une lettre sera envoyée à la maison informant les parents de la situation Selon les directives du Ministère, après 15 absences, à la discrétion de

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère	Stratégies d'intervention / valorisation
un parent/tutrice/tuteur spécifiant : la (les) date(s) et la raison de l'absence. Je reconnais qu'il y aura des suivis lors d'une absence non-motivée dans un cours. Je risque fortement de perdre mon crédit si j'ai 15 absences dans un cours. Si j'anticipe une absence prolongée (p. ex., chirurgie), je dois : obtenir la permission de la direction de l'école, me procurer le formulaire « absence prolongée de l'école » auprès de la direction adjointe, le faire compléter par un parent/tutrice/tuteur et le remettre à la direction adjointe. J'ai aussi la responsabilité d'en informer mes enseignantes et enseignants afin de déterminer les échéances des tâches sommatives. **En cas d'indisposition** Si je dois m'absenter parce que je me sens indisposé soudainement, je dois me présenter au secrétariat afin d'obtenir la permission de la direction ou bien des parents afin de retourner à la maison ou de rester au secrétariat.		la direction, celle-ci peut refuser l'octroi d'un crédit aux élèves.
Gestion des retards Je me présente toujours en classe avant la deuxième cloche qui marque le début du cours. Je suis conscient que si j'arrive après cette cloche, je suis en retard. Je reconnais que la ponctualité démontre mon respect envers l'enseignant(e), mes camarades et mon apprentissage. Je suis responsable de me réveiller assez tôt afin de me rendre à l'école à l'heure. Si je sors à l'heure du dîner, je m'assure de retourner à l'école à l'heure.	Responsabilité Fiabilité Intégrité	Après 3 retards cumulatifs dans une semaine ou dans 20 jours ouvrables, les parents seront avisés. Au 4e retard, l'élève devra passer un temps de rattrapage après l'école. Ce sera la responsabilité du parent/tutrice/tuteur d'assurer le transport de leur enfant. Le temps de rattrapage aura lieu les mercredis entre 15h et 17h. Les parents seront avisés le lundi qui précède la rétention. Durant ce temps, l'élève devra accomplir les travaux assignés par leurs enseignantes et enseignants
Départs Lorsque je dois quitter l'école au cours de la journée, je me présente au secrétariat avec une note signée par l'un de mes parents/tutrices/tuteurs autorisant mon départ. Je dois aussi signer le cartable de départ. Si je reviens à l'école le jour-même, je dois également passer par le secrétariat pour signaler mon retour. **En cas d'urgence,** un appel téléphonique aux parents/tutrices/tuteurs remplace la note. Si je quitte l'école avant la fin de la journée sans me présenter au secrétariat, je m'expose à subir les mêmes sanctions que lors des absences non motivées. Ce départ est un départ non autorisé. Je ne quitte jamais le terrain de l'école lors d'une évacuation d'urgence.	Responsabilité Fiabilité Intégrité	Voir les conséquences des absences non-motivées.
Intempéries En cas d'intempérie et de fermeture d'école, j'écouterai le poste de radio CJBC 860 ou 680 News AM. Je peux aussi vérifier le site web suivant : www.francobus.ca/.	Responsabilité	

Activités académiques (rendement scolaire, travaux, plagiat, évaluations, réseau informatique, comportement dans le laboratoire de sciences)

Les activités académiques étant partie intégrale de l'apprentissage, le personnel de l'école encourage chaque élève à développer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être.

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère	Stratégies d'intervention / valorisation
Rendement scolaire J'assiste à tous mes cours ainsi qu'à toutes les rencontres requises et j'apporte en classe tous les manuels et le matériel nécessaires. Je participe activement à mon processus d'apprentissage : je suis bien préparé(e) et je fournis un rendement maximal dans tous mes cours. J'accepte de travailler en équipe. Je me prépare pour les tests et les examens. Je respecte l'importance des évaluations formatives autant que les évaluations sommatives. **Travaux, devoirs et projets sommatifs** Je complète tous mes travaux scolaires et je les remets à l'heure et à la date prévue. **(voir contrat d'engagement à la politique des évaluations formatives et sommatives p. 24)** Par respect, je ne copie pas le travail des autres. Je cite toujours les passages et l'information que j'utilise selon le modèle présenté **à l'agenda.** **(voir contrat d'engagement à la politique de plagiat/copiage/tricherie p. 23)** Lors d'un test ou examen, je ne copie pas les réponses sur les copies des autres et je garde le silence. De plus, je n'apporte pas les outils pour tricher (notes, etc.). **Communications** Je tiens mes parents/tutrices/tuteurs au courant de mon progrès et de mes besoins scolaires. Je transmets promptement toutes les communications que l'école adresse à mes parents/tutrices/tuteurs.	Responsabilité Collaboration Harmonie Entraide Honnêteté Intégrité	-Appel au parent/tutrice/tuteur -Retenue pour compléter les travaux -Si je triche, copie ou fait du plagiat lors d'une évaluation sommative, je me vois attribuer une note de zéro.
Examens En cas d'absence à un examen, je dois présenter une pièce justificative (certificat médical) pour avoir l'autorisation de faire la reprise. Les dates d'examens sont prédéterminées. Aucun changement ne sera toléré sous **aucune considération**. Je planifie donc mes activités, rendez-vous ou voyages en tenant compte de l'horaire des examens. Si j'arrive en retard à un examen, je peux l'écrire durant le temps qui reste à condition qu'aucun élève ne soit déjà sorti de la salle d'examen. Dans cette éventualité, je pourrais me voir refuser le droit d'écrire mon examen. Je dois porter l'uniforme tel qu'indiqué dans le code de vie de l'école et être muni de carte d'identité. Je comprends qu'aucun appareil électronique ne peut être dans la salle d'examens.	Responsabilité Honnêteté Intégrité	-Si je ne me présente pas à un examen et que je n'ai pas de pièce justificative, j'obtiendrai un zéro. -Si un appareil électronique interdit ou mes notes de classe sont retrouvés en ma possession pendant un examen, je me vois attribuer une note de zéro.
Réseau informatique Je lis et je signe le contrat d'engagement sur la politique d'utilisation des services informatiques. **(voir contrat - p. 20)** Je demande la permission à un membre du personnel avant d'utiliser les ordinateurs, les logiciels, les périphériques et le réseau électronique de l'école. Je respecte les directives	Responsabilité Honnêteté Intégrité Respect de la propriété commune	-Étant donné que l'accès à l'Internet est un privilège et non un droit, la direction est l'administrateur du réseau et se réserve le droit d'examiner tout document qui se trouve sous le numéro d'accès des utilisateurs -Suspension de l'accès au réseau -Perte d'accès de l'utilisateur

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère	Stratégies d'intervention / valorisation
administratives de ECPF ainsi que les règlements du code de conduite du Conseil scolaire. Lorsque je suis témoin de vandalisme ou d'infraction ayant trait à la sécurité ou d'une problématique éthique ou technique, j'informe l'enseignante ou l'enseignant. Je me sers des outils informatiques, de mon courriel ainsi que de l'Internet pour des **travaux scolaires** seulement. La transmission de matériel ou d'information obscène, raciste, sexiste ou haineuse est strictement interdite. Je ne téléchargerai aucun document électronique nuisant à la sécurité du réseau informatique (p.ex., les jeux). Si je partage mon compte et mon code d'utilisateur avec un autre élève, je deviens entièrement responsable de toute infraction reliée à son utilisation. Je respecte la vie privée des gens (informations confidentielles). **Téléphones cellulaires** L'école catholique Pape-François, favorise l'utilisation des outils technologiques afin d'appuyer l'apprentissage des élèves. L'utilisation de ces appareils est permise comme outil pédagogique dans le contexte de la salle de classe et ce, selon les attentes établies par l'enseignant (e). Les membres du personnel confisqueront tout appareil d'un élève qui ne respecte pas les règles d'usage de la salle de classe. Les appareils électroniques confisqués seront remis à la direction. Veuillez noter que l'école catholique Pape-François ne peut s'engager à mener aucune enquête ni vérification des caméras de surveillance si l'élève perd, oublie ou se fait voler son appareil électronique. L'École catholique Pape-François n'assume aucune responsabilité quant à ces objets.		-Remboursements des dommages (parents/tutrice/tuteur) en cas de vandalisme.
Comportement dans les locaux de cours spécialisés (le laboratoire de sciences, l'atelier de construction, la cuisine, le local d'arts, de musique) Je suis les règles de sécurité établies et affichées. Je suis les consignes de mon enseignante ou enseignant.	Responsabilité Respect de la propriété commune Sécurité	-Suspension d'accès aux divers locaux -Appel au parent/tutrice/tuteur -Remboursements des dommages

Activités parascolaires (danses, activités sportives et autres)

Le personnel est ravi d'offrir tant d'activités parascolaires et sportives à ECPF. Les élèves et athlètes doivent se rendre compte que la participation aux diverses activités et sports d'équipe est un privilège, et non un droit, réservé à ceux qui peuvent combiner avec succès l'académique et l'athlétisme sans compromettre l'engagement à l'un ou à l'autre.

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère	Stratégies d'intervention / valorisation
Les responsabilités des athlètes Je comprends que la priorité académique surpasse toutes les activités parascolaires. Je dois suivre mes classes de façon régulière et accomplir le travail assigné. Je ne participerai pas aux activités d'équipe des jours où je suis absent ou suspendu.	Respect Collaboration Entraide Camaraderie Esprit d'équipe Civisme Responsabilité	-Perte du privilège de jouer pendant une période déterminée -Retrait de toutes ou certaines équipes ou comités.

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère	Stratégies d'intervention / valorisation
J'agis d'une façon responsable en tout moment, voire même lorsque je participe aux activités ailleurs qu'à l'école. Je respecte les règles et l'esprit du jeu. Je respecte tous les entraîneurs et officiels qui arbitrent et administrent des jeux. J'accepte les décisions des arbitres avec dignité et civisme. Je respecte les adversaires. Je maintiens le contrôle à tout moment et m'abstiens de réagir aux éventuelles railleries des membres de l'opposition ou des spectateurs. Je n'emploie pas un langage inapproprié, des gestes ou actions menaçants. Si je suis absent (e) des pratiques, je comprends que l'entraîneur peut faire réduire mon temps de jeu. Je dois porter l'uniforme de l'équipe. Je dois personnellement informer l'entraîneur à l'avance si je ne peux pas assister à un jeu ou à une pratique. Je comprends que je ne peux pas utiliser mon uniforme d'équipe pour des pratiques ou pour des classes d'éducation physique. Je peux laisser l'équipe seulement si l'entraîneur et l'étudiant conviennent mutuellement que cette ligne de conduite est nécessaire. Si j'abandonne l'équipe *sans raison légitime* pendant la saison, je pourrais perdre la possibilité de participer à d'autres activités parascolaires.		
Spectateurs C'est un privilège d'assister à une activité sportive. Afin de participer, je dois : -encourager nos équipes mais sans employer d'obscénités ou faire des remarques vulgaires, ou faire des gestes qui déprécient des adversaires; -porter et présenter, sur demande, une carte d'identité avec photo à tout événement à l'extérieur de l'école; -porter son uniforme d'école à toute activité; -rester assis dans le secteur indiqué et ne pas jeter de papier, d'ordures ou d'autres objets; -ne pas m'engager dans aucune forme de confrontation physique ou verbale avec d'autres spectateurs ou joueurs; -respecter les joueurs et les entraîneurs; -être un bon ambassadeur de mon école.	Respect Collaboration Camaraderie Esprit d'équipe Civisme Responsabilité	-Perte du privilège d'être spectateur
Danses Je respecte les règlements qui suivent : - Le code de vie (incluant le code vestimentaire) s'applique en tout temps durant toutes les activités scolaires. - Les billets doivent toujours être achetés à l'avance. Aucun billet ne sera vendu à la porte. - L'accès au casier durant la danse est interdit - Je dois écouter et respecter les adultes et les élèves responsables de la danse. - Je ne dois pas dépasser les limites établies dans l'école. **au secondaire (9e à 12e)** Si tu te présentes avec un(e) invité(e), tu es responsable de ce dernier. Pour être admis(e), l'invité(e) doit présenter une carte d'identité avec photo, un formulaire de permission de ses parents et s'engager à t'accompagner dans l'école. Je danse d'une façon respectable et décente.	Respect Respect de soi Intégrité Camaraderie Responsabilité	-Renvoi de la danse -Refus d'admission aux danses ultérieures

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère	Stratégies d'intervention / valorisation
à l'intermédiaire (7e et 8e) Les danses pour les 7e et 8e années ont lieu pendant les heures de classe seulement. Les danses sont des privilèges comme toutes les activités sportives. Un élève peut être retiré s'il n'assume pas ses responsabilités. Je danse d'une façon respectable et décente.		

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère	Stratégies d'intervention / valorisation
Salle de musculation Je suis conscient qu'il faut qu'un adulte soit dans la salle de musculation afin de pouvoir faire mes exercices. Ceci assure ma sécurité et la leur. J'utilise l'équipement avec précaution et j'en prends soin.	Sécurité Responsabilité	-Perte du privilège de l'utilisation de la salle de musculation
Stationnement Je stationne à l'endroit désigné et je respecte les autres véhicules stationnés. Je circule à vitesse réduite. Il est interdit de circuler et de courir dans la zone réservée au transport scolaire (embarquement et débarquement des élèves). Seules les voitures autorisées avec vignette sont permises sur le terrain de l'école.	Sécurité Responsabilité	-Perte du privilège de stationner sur le terrain de l'école -Confiscation de la vignette sera retirée
Autobus scolaire Je dois être à l'arrêt d'autobus cinq (5) minutes avant l'heure prévue pour mon départ. Étant donné la nature de son emploi, je comprends qu'un conducteur ou qu'une conductrice peut arriver en retard (intempérie, circulation, accident). C'est pourquoi il est primordial que je respecte l'horaire remis. À la fin de la journée scolaire, je dois monter dans l'autobus immédiatement après la cloche en sortant de l'école afin de ne pas retarder le départ. Les contrats d'assurance stipulent que chaque conducteur transporte seulement les élèves qui lui sont assignés. Il lui est donc interdit de transporter un élève qui n'est pas sur sa liste de passagers. De même, chaque élève sera retourné à son arrêt d'autobus du matin et non à un autre arrêt. Le conducteur d'autobus est responsable du bon ordre dans l'autobus. **Il est important de comprendre que le transport scolaire est un privilège et non un droit.** Je me comporte avec distinction selon les attentes du Code de conduite du Conseil scolaire et du code de vie de l'ÉCPF et je ne nuis pas au bien-être des passagers ni à la sécurité routière. Pour éviter des accidents et empêcher les querelles, je dois : -respecter les consignes du chauffeur en tout temps -être ponctuel/le -prendre le siège assigné -être assis en tout temps	Sécurité Responsabilité	Toute infraction sérieuse sera portée à l'attention de la direction qui appuiera le conducteur dans ses mesures disciplinaires. Les parents/tutrices/tuteurs seront informés du comportement inapproprié et la conséquence imposée. Si le conducteur ou la direction juge bon de retirer à un élève le privilège de prendre l'autobus, les parents en seront avisés et ils seront alors responsables du transport de l'élève pour la période déterminée.

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère	Stratégies d'intervention / valorisation
-toujours boucler la ceinture de sécurité -ne pas ouvrir les fenêtres sans permission -ne rien lancer par les fenêtres -ne pas crier -garder les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps -ne jamais manger ou boire dans l'autobus -m'assurer que l'allée est dégagée en tout temps		
Circulation dans l'école Je ne circule pas dans les corridors pendant les heures de classe sans le passe-couloir fournit par l'enseignante ou l'enseignant.	Sécurité Responsabilité Intégrité	-Avertissement formel -Perte du privilège de sortie de classe -Intervention de la direction.
Casiers J'utilise uniquement le casier assigné ainsi que le seul type de cadenas autorisé par l'école : le cadenas à numéro. Je suis responsable de tous les effets personnels et de valeurs laissés dans mon casier. Je n'affiche, à l'intérieur ou à l'extérieur du casier, que des objets en accord avec les valeurs de l'école. Je suis aussi responsable de maintenir la propreté et l'ordre de mon casier. Pour des raisons de sécurité, je ne partagerai pas la combinaison de mon cadenas avec d'autres élèves. **<u>Note : Le casier appartient à l'école et peut être fouillé à tout moment et sans préavis.</u>**	Sécurité Responsabilité	-Coupure du cadenas -Perte de l'usage du casier -Retrait de l'objet -Nettoyage du casier -Remboursement des dommages
Manuels scolaires Je prends soin des livres, des manuels, et de tout autre matériel scolaire (appareils, cassettes, etc.) mis à ma disposition.	Respect Responsabilité	-Je nettoie, répare, remplace ou rembourse le matériel ou les manuels endommagés, volés ou perdus. -Aucun autre manuel, bulletin scolaire et annuaire ne seront remis avant remboursement.
Nourriture dans l'école et à l'heure du dîner En 7e et 8e année, je dois manger à la cafétéria. De la 9e à la 12e année, j'ai le droit de quitter l'école pendant le dîner mais je dois me présenter à ma 3e période à l'heure. Je peux apporter mon dîner de la maison ou faire des achats à la cafétéria. Il est interdit de manger ou de boire dans les corridors et également dans les salles de classe. Je respecte le personnel de la cafétéria. Je ne bouscule pas les autres et j'attends mon tour en ligne. Afin de manger à la cafétéria, je dois être en uniforme et avoir ma carte d'identité. **ALLERGIES ALIMENTAIRES ET DÎNER/COLLATIONS SANTÉ** Certains de nos élèves souffrent d'allergies très graves aux arachides et aux noix. Puisque la contamination pourrait avoir des conséquences très sérieuses, veuillez vous assurer que les collations et le dîner de votre enfant ne contiennent pas d'aliments contenant des noix, du beurre d'arachides ou bien qui ont pu être en contact avec ces substances. Ceci est en lien avec la loi Sabrina. Nous vous recommandons tout aliment ayant un logo comme le suivant : Nous encourageons les élèves à manger des collations nutritives et des dîners santé (p. ex., des fruits, des légumes, un yogourt, du fromage et autres) tout en protégeant l'environnement en	Respect de soir (hygiène) Responsabilité Honnêteté Intégrité Partage	-Nettoyage de la cafétéria ou du couloir -Perte du privilège -Appel au parent/tutrice/tuteur

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère	Stratégies d'intervention / valorisation
utilisant des contenants réutilisables. De plus, nous demandons aux enfants d'utiliser seulement un contenant incassable pour l'eau bue en salle de classe. Le bien-être et la sécurité des enfants demeurent notre priorité. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.		
Affichage Si je veux afficher des messages, des annonces ou des pancartes dans l'école, je dois les faire approuver au préalable par mon enseignant (e) ou par la direction.	Respect Responsabilité	
Possession, usage ou trafic d'armes Je reconnais qu'il est absolument interdit de posséder, de vendre ou d'utiliser une arme blanche ou à feu à l'école. Il est aussi interdit de menacer ou d'infliger des dommages corporels graves. C'est un acte criminel.	Respect Responsabilité Sécurité	-Appel au parent/tutrice/tuteur -Intervention directe de la police et suspension immédiate -Possibilité de renvoi
Matériel obscène Je n'apporterai pas à l'école et je ne montrerai aucun matériel obscène, haineux ou diffamatoire qui porte atteinte à la pudeur ou à la dignité de la personne.	Respect Responsabilité Intégrité	-Confiscation du matériel -Intervention avec la direction -Appel au parent/tutrice/tuteur
Acte de violence grave Je reconnais que toute forme d'agression physique causant des dommages corporels nécessitant une intervention médicale ainsi que toute agression sexuelle seront rigoureusement sanctionnées. C'est un acte criminel.	Respect Responsabilité Sécurité Intégrité	-Appel au parent/tutrice/tuteur -Intervention directe de la police et suspension immédiate -Possibilité de renvoi.
Alcool Je respecte l'interdiction de possession d'alcool sur le terrain de l'école ou dans le cadre d'une activité de scolaire. Je ne serai pas en état d'ébriété sur le terrain de l'école ou dans le cadre d'une activité scolaire. Je respecte l'interdiction de donner de l'alcool à un mineur.	Respect Responsabilité Sécurité Intégrité	-Possibilité d'une suspension -Appel au parent/tutrice/tuteur -Intervention avec la direction -Possibilité d'intervention de la travailleuse sociale -Référence au centre de désintoxication
Possession ou consommation de drogues Je respecte l'interdiction absolue de la consommation et de la possession de drogues illicites sur le terrain de l'école, immédiatement avant, pendant ou après la journée scolaire ou dans le cadre d'une activité scolaire. C'est un acte criminel.	Respect Responsabilité Sécurité Intégrité	-Possibilité d'une suspension -Appel au parent/tutrice/tuteur -Intervention avec la direction -Possibilité d'intervention de la travailleuse sociale -Référence au centre de désintoxication
Vente de drogues Je reconnais l'interdiction stricte de faire le trafic de drogues sur le terrain de l'école immédiatement avant, pendant ou après la journée scolaire ou dans le cadre d'une activité scolaire. C'est un acte criminel.	Respect Responsabilité Sécurité Intégrité	-Appel au parent/tutrice/tuteur -Intervention immédiate de la police et suspension immédiate -Possibilité de renvoi
Tabagisme Je respecte l'interdiction de fumer en tout temps à l'intérieur ou sur le terrain de l'école. De plus, je comprends qu'il est interdit de fournir des cigarettes aux élèves ayant moins de 19 ans.	Respect Responsabilité Sécurité Intégrité	-Intervention possible d'un agent de la ville -Paiement d'une amande avec appel aux parents
Vandalisme et dégradation des biens scolaires J'utilise correctement et je maintiens en bon état les biens scolaires. Toute forme de vandalisme sera immédiatement sanctionnée. C'est un acte criminel.	Respect Responsabilité Sécurité Intégrité	-Appel au parent/tuteur/tutrice -Possibilité de suspension et intervention possible de la police -Remboursement des dommages -Heures de travaux communautaires avec les concierges aux nombres de jours selon la gravité.
Vols Le vol sera immédiatement sanctionné. C'est un acte criminel.	Respect Responsabilité Sécurité	-Intervention directe de la police et suspension immédiate. -Remboursement des dommages

Comportements de l'élève	Piliers de développement de caractère	Stratégies d'intervention / valorisation
Note : L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets des élèves (y compris les bicyclettes). Nous recommandons aux élèves de ne pas apporter d'objets de valeur à l'école.	Intégrité	

CONTRAT D'ENGAGEMENT
UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Au Csc MonAvenir et à l'école catholique Pape-François nous croyons que la technologie est un outil important pour favoriser l'apprentissage des élèves et permettre à ceux-ci d'avoir accès à l'information. Pour ce faire, il est primordial que tous les élèves, soient de bons citoyens numériques en suivant les règles d'usage acceptables en utilisant la technologie appartenant à l'école (logiciels, matériel, réseau). L'utilisation d'équipements électroniques personnels (cellulaire, tablette, ordinateur portatif, etc.) à des fins scolaires doit suivre ces mêmes règles en tout temps.

Éléments exigés pour l'utilisation des technologies numériques pour les élèves du CSC MonAvenir :
L'utilisation des technologies sur les lieux scolaires est un privilège. Pour cette raison l'élève doit

- Utiliser les outils informatiques mis à sa disposition à des fins scolaires exclusivement. Donc, aucun document électronique nuisant à la sécurité du réseau informatique ne peut être téléchargé.
- Utiliser l'adresse courriel du conseil ainsi que le réseau internet du conseil pour des tâches scolaires seulement.
- Conserver personnellement son code d'utilisateur et son mot de passe en tout temps.
- Demander la permission à un membre du personnel avant d'utiliser tout appareil électronique appartenant à l'école ainsi que le réseau internet scolaire.
- Demander en tout temps à un membre du personnel avant d'imprimer un document.
- Dénoncer tout acte de vandalisme ou d'infraction ayant trait à la sécurité ou à une problématique éthique ou technique, à un adulte.
- Respecter la vie privée des autres membres de la communauté scolaire donc l'élève ne peut en aucun moment photographier ou filmer une personne ou un groupe de personnes sans leur consentement. Ceci s'applique à l'école, à bord de l'autobus scolaire ou lors de toutes autres activités reliées à l'école.
- Respecter les directives administratives du conseil. Donc un élève ne peut en aucun temps transmettre du matériel ou de l'information obscène, raciste, sexiste ou haineuse portant atteinte à une personne ou un groupe de personnes sur les médias sociaux, qui pourrait nuire au climat scolaire.

Tout usage d'un appareil électronique personnel sur les lieux scolaire portant atteinte au climat scolaire pourrait être sujet à vérification. L'école n'est pas responsable des bris ou vols d'objets de valeur personnel et n'en assume pas la responsabilité.

Les attentes en lien avec l'utilisation des technologies numériques découlent des directives administratives du Conseil scolaire :
https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf
https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.pdf
https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.1.pdf
https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.1.pdf
https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.2.pdf

CONTRAT D'ENGAGEMENT
À LA POLITIQUE DE PLAGIAT/TRICHERIE/COPIAGE

Toute épreuve copiée, plagiée ou durant laquelle l'élève a triché n'a aucune valeur éducative.

Un élève qui choisit de tricher, copier, ou plagier devra vivre avec la conséquence de son choix (l'élève n'as pas fait preuve d'honnêteté intellectuelle). Une note de zéro (échec) sera attribuée à tout travail copié, plagié ou triché. L'élève **n'aura pas l'occasion** de reprendre son test ou de refaire son travail.

Vous devez vérifier l'intégrité de votre dissertation ou évaluation sommative en utilisant le site www.turnitin.com et ensuite remettre le rapport généré à votre enseignant (e) (9e à la 12e année seulement).

Je comprends ce qu'est le travail plagié/copié et je comprends ce qu'est tricher ou communiquer durant une épreuve sommative. Je m'engage à offrir un « travail bien fait » qui n'est pas copié ou plagié et je m'engage à ne pas tricher ou communiquer avec un autre élève lors d'une épreuve sommative. Si j'ai besoin de clarification lors d'un test, je m'adresse en premier lieu à l'enseignante ou l'enseignant. L'utilisation non autorisée de codes d'accès d'autres utilisateurs ou administratifs ou le prêt non autorisé de codes d'accès administratifs ou personnels sont interdits.

L'utilisation illicite du réseau télématique du Conseil scolaire doit être rapportée à l'autorité compétente qui jugera des mesures à prendre. L'expression « utilisation illicite » désigne :

- des activités visant à détruire du matériel ou à porter atteinte à l'intégrité des données d'autres utilisateurs ou d'autres organismes;
- la diffusion non autorisée de renseignements personnels (renseignements nominatifs, adresse privée, numéro de téléphone personnel, photo d'un élève ou d'un membre du personnel. etc.);
- des communications irrespectueuses ou utilisant des jurons ou des expressions vulgaires;
- l'envoi ou la requête d'un contenu d'information de nature haineuse, violente, indécente, raciste, pornographique ou d'une manière ou d'une autre illégale ou incomparable avec la mission éducative de l'institution;
- La création d'un site web haineux dans le but de détruire la réputation de quelqu'un;
- toute forme de harcèlement ou de menace; par courriel ou clavardage;
- des activités reliées aux opérations courantes d'un commerce personnel.

(1) *Utilisation illicite :* l'expression englobe le non-respect des lois et des règlements concernés : Loi d'accès à l'information, Loi sur les droits d'auteur, Règles du CRTC etc.

(2) Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels; le principe majeur de cette loi est le suivant: aucun renseignement nominatif ne peut être diffusé sans le consentement de la personne ou des parents dans le cas des élèves mineurs.

(3) Les élèves peuvent utiliser l'Internet pour des fins de recherches uniquement. L'accès aux jeux et courriel personnel est interdit.

CONTRAT D'ENGAGEMENT À LA POLITIQUE D'ÉVALUATIONS FORMATIVES ET SOMMATIVES

DEVOIRS

L'élève doit compléter tous ses devoirs/projets en respectant les dates de tombée. Puisque les devoirs sont la pratique de concepts appris en classe, ils sont une des composantes de l'évaluation formative.

ABSENCES

Les élèves sont responsables pour tout matériel et annonce d'évaluation (dates, etc.) discuté en classe durant leur absence. En septembre, nous recommandons à chaque élève de se trouver un ou deux partenaires sur qui il/elle peut compter afin de recevoir toute information essentielle qui a été partagée durant son absence.

ABSENCES LORS D'UNE ÉVALUATION SOMMATIVE- Absences planifiées

L'élève est responsable d'indiquer à son enseignant(e) toute évaluation qu'il/elle ne pourra pas écrire puisqu'il/elle sera absent(e) (ex: sortie éducative, tournoi sportif, rendez-vous chez le médecin, etc.). Ces absences sont PRÉVUES et donc l'élève doit en faire part à son enseignant(e) avant la journée de l'évaluation. Cette pratique permet à l'enseignant(e) de choisir rapidement une date alternative avec l'élève.

ABSENCES LORS D'UNE ÉVALUATION SOMMATIVE - Absences NON-planifiées

Test en classe ou présentation orale :

Si l'enseignant(e) ne reçoit pas d'avis avant l'absence dû à des circonstances exceptionnelles telles que maladie soudaine ou urgence familiale, **cette absence doit être motivée avant le retour en classe par un parent/tutrice/tuteur et doit indiquer qu'il ou elle était conscient (e) que son enfant avait une évaluation sommative. La décision de reprendre une évaluation sommative demeure à la disposition de la direction.** L'élève fera l'évaluation le jour de son retour, soit à midi ou après les heures de classe (à la discrétion de l'enseignant (e)). Si l'élève ne se présente pas à cette reprise, l'élève reçoit une note de zéro. De plus, si l'élève ne respecte pas le processus mentionné ci-haut, il **ne pourra pas** reprendre l'évaluation et il/elle obtiendra la mention « incomplet » ('ne rencontre pas les attentes pour l'évaluation non-écrite').

Projet ou dissertation à remettre :

Si l'élève ne remet pas son travail sommatif tout en respectant la date d'échéance partagée par l'enseignant (e), l'élève devra signer un contrat d'engagement avec l'enseignant (e) incluant la nouvelle date de remise choisie. Des sanctions pourraient être appliquées en place conformément à la politique de l'évaluation du rendement de l'élève du Csc MonAvenir.

CONTRAT D'ENGAGEMENT 2017-2018

Pour l'élève :

Par la présente, je _____, m'engage à faire tous les efforts nécessaires pour respecter les attentes du ***Code de conduite*** de l'École catholique Pape-François et du ***Code de conduite*** du Csc MonAvenir.

Je m'engage à vivre en français tout en respectant les valeurs chrétiennes.

Je comprends que toutes formes d'intimidation et de taxage ne seront pas tolérées et je signalerai tout incident dont je suis impliqué ou témoin tout en respectant les étapes d'intervention suivantes : « Arrêter, Nommer et Signaler ». Je m'engage à régler mes conflits de manière pacifique.

De plus, j'ai pris connaissance et j'ai compris le code d'éthique et le code d'utilisation d'Internet et des technologies comme outil pédagogique auquel sont soumis les utilisateurs du Csc MonAvenir et je m'engage à respecter les politiques de l'école et du Csc MonAvenir. J'ai aussi pris connaissance et m'engage à respecter la politique de plagiat, tricherie et copiage de même que celle sur l'évaluation.

Signature de l'élève : _____
Date : _____

Pour les parents, tutrices ou tuteurs :

Nous, _____, avons pris connaissance du ***Code de conduite*** de l'école et du ***Code de conduite*** du Csc MonAvenir. Nous en avons discuté avec notre (nos) enfant (s) et nous nous engageons à les faire respecter.

Nous nous engageons à appuyer l'école quant à la promotion de la langue et de la culture française et des valeurs chrétiennes.

Nous collaborerons avec les intervenants et intervenantes de l'école si notre enfant est impliqué dans des actes d'intimidation ou de taxage. Nous nous engageons à aider notre enfant à résoudre ses conflits de manière pacifique.

De plus, nous avons discuté du code d'éthique et du code d'utilisation d'Internet et des technologies avec notre (nos) enfant (s) et nous nous engageons à le faire respecter. Nous avons aussi pris connaissance et nous nous engageons à aider notre enfant à respecter la politique de plagiat, tricherie et copiage de même que celle sur l'évaluation.

Signature d'un parent, tutrice ou tuteur : _____
Date : _____
Signature du titulaire : _____
Signature de la direction : _____

Une photocopie de ce contrat d'engagement sera insérée dans le dossier scolaire de l'Ontario de votre enfant.